

DELIBERATION N° 2021-06

**SEANCE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET
PEDAGOGIQUE**

DE L'EUR LIFE & HEALTH SCIENCES

DU 02/07/2021

Objet : Adoption des modifications mineures des maquettes et MCC 2021-2022 de la formation Double Licence Chimie-Bio sur le périmètre de l'Ecole Universitaire de Recherche Sciences du Vivant (EUR LIFE)

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'EUR LIFE (COSP) DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le code de l'éducation,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts, notamment ses articles 49 et 51,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu l'arrêté n° 06-1/2021 du 08/01/21 portant nomination de M. Laurent COUNILLON en qualité de Directeur de l'EUR LIFE,

Vu la délibération n° 06-2/2021 du 09/01/2021 du Conseil Académique d'université Côte d'Azur relative aux délégations de compétences aux instances délibérantes des écoles universitaires de recherche et à celles d'autres composantes sans personnalité morale d'Université Côte d'Azur,

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de Delphine CIAIS, Aline GRECHEZ et Laurent COUNILLON

Adopte

les maquettes & MCC de la formation Double Licence Chimie-Bio rattachée à l'Ecole Universitaire de Recherche Sciences du Vivant (dénommée EUR LIFE) pour l'année universitaire 2021-2022 telles qu'annexées à la présente délibération et ayant fait l'objet de modifications mineures.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 42

Quorum : 22

Membres présents et représentés : 24

Abstentions : 2

Voix favorables : 22

Voix contre : 0

Fait à Nice, le 02/07/21

Pour le Président et par délégation
Le Directeur/La Directrice de l'EUR



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2021-XX

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE :

TRANSMISE AU RECTEUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Type Diplôme : PORTAIL - L1,L2 ET L3 DL

COMPOSANTE	SCIENCES	
MENTION	DOUBLE LICENCE Chimie-Sciences de la Vie	
CODE DIPLÔME		
Session	Deux sessions	
COMPENSATION		
<i>Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.</i>		
Obtention des UE		
L1, L2, L3 : Voir modalités intraUEs portail Sciences et Technologies et portail Sciences de la Vie Attention, la double licence Chimie-Sciences de la Vie intègre des certificats dans sa maquette en plus des UE et ECUE		
Obtention du Semestre		
L1/L2 : *compensation entres UE pour le calcul du semestre		
<p>L3 : le semestre de la DL CHSV est obtenu si les deux conditions suivantes sont satisfaites :</p> <p>*>=10 de moyenne générale avec la pondération majeure SV ET</p> <p>*>=10 de moyenne générale avec la pondération majeure Chimie</p> <p>Les pondérations sont définies dans l'onglet calcul diplôme</p> <p>Points certificats selon la règle établie ci-dessous :</p> <p>Tous les certificats sont obligatoires (sauf en L3 où le CIRC S6 est facultatif) et sont intégrés dans la maquette et ne sont pas pris en compte pour le calcul du semestre sauf selon modalités ci dessous:</p> <p>Points bonus à ajouter uniquement si le semestre est acquis.</p> <p>1ère année S2 CIRC: si validé à 12, + 0,2 sur la moyenne du semestre/validé à 14 + 0,4/ validé à 16 + 0,6</p> <p>2ème année S3 "CIRC et Cosméto/parf": si la moyenne des deux éléments du certificat validée à 12, +0,2 sur la moyenne du semestre/ validée à 14 +0,4 / validée à 16 + 0,6</p> <p>2ème année S4 "CIRC et Repro ou faune" : si la moyenne des deux éléments du certificat validée à 12, +0,2 sur la moyenne du semestre/ validée à 14 +0,4 / validée à 16 + 0,6</p> <p>Facultatif : 3ème année S6 "CIRC et stage" : si validé à 12, +0,2 sur la moyenne du semestre/ validé à 14 +0,4 / validé à 16 + 0,6</p> <p>L1/L2/L3 : *en session 2 pour les UE du portail Sciences et Technologie, le calcul du semestre se fera avec la meilleure note entre session 1 et session 2</p>		
Obtention de l'Année		
<p>En L1 et L2: en session1 : pas de compensation entre semestres sauf décision de jury</p> <p>En session 2 : pas de compensation entre semestres sauf décision du jury</p> <p>En L3 : en session1 et session2 : pas de compensation entre semestres sauf décision de jury</p> <p>En session 2 : *le jury peut attribuer les diplômes L3 Chimie et L3 SV de manière indépendante :</p> <p>*le diplôme L3 SV si la moyenne des semestres avec pondération Majeure SV est >=10</p> <p>*le diplôme L3 SV si la moyenne des semestres avec pondération Majeure Chimie est >=10</p> <p>Pour le calcul des notes du diplôme licence Sciences de la Vie et licence Sciences et Technologie, mention chimie, voir calcul dans l'onglet "calcul diplôme".</p>		
Note éliminatoire		
<p>L1 et L2 : Note minimale permettant la compensation dans les ECUE de sciences de la vie : 6/20.</p> <p>L1 et L2 : Note minimale permettant la compensation dans les UE de Science de la vie : 8/20.</p> <p>Possibilité en jury de mettre UE acquis même si note UE ou ECUE < note éliminatoire</p>		
Textes réglementaires		
<p>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</p> <p>Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle</p>		
Réorientation dans une licence mono disciplinaire		
<p>Réorientation possible vers Licence SV ou Licence Sciences et Technologie, mention chimie uniquement avec accord des responsables d'année</p> <p>Réorientation privilégiée en fin d'année.</p>		
Redoublement		
<p>Pas de redoublements autorisés en DL C-SV. Les étudiants pourront redoubler soit en Licence Sciences de la Vie soit en Licence Sciences et Technologie, mention chimie.</p> <p>Si l'étudiant ne valide pas une année, il redoublera la même année dans le portail ST ou SV en conservant les UE ou ECUE acquis du portail concerné.</p>		

			Licence SV	Licence Chimie	
			Majeure SV	Majeure chimie	
Intitulé UE (précisez si obligatoire)	Code	ECTS (6 obligatoire)	Coefficient propre au diplôme	Coefficient propre au diplôme	
Semestre 5	UE Compétences transversales - S5 (tous sauf LASH)	KCTSS5	6	1	1
	UE Thermodynamique	SLUCH504	6	1	2
	UE Cinétique/Electrochimie	SLUCH502	6	1	2
	Chimie Organique Avancée 1	SLUCH501	6	1	2
	1 bloc en option au choix sur 2 : (52BO + 53BO = bloc BOE, ou 53 + 53BP = bloc BPN)				
	bloc BOE				
	UE L3SV52BO Ecosystèmes et Ecotoxicologie	SLUVO502	6	2	1
	UE L3SV53BO Physiologie, Endocrinologie et Ecologie Comportementales	SLUVO503	6	2	1
	bloc BPN				
	UE L3S53 Physiologie Animale intégrée et approches pratiques en biologie moléculaire et cellulaire	SLUCV501	6	2	1
	UE L3SV54BP Neurosciences intégratives	SLUVP501	6	2	1
Semestre 6	UE Compétences transversales - S6	KCTSS6	6	1	1
	UE Chimie Organique Avancée II	SLUCH603	6	1	2
	UE Multi-Spectroscopies / Options	SLUCH602	6	1	2
	1 UE obligatoire UE61 : ECUE1 Stat BOE et ECUE2 AMS BPN)				
	UE L3SV61 Statistiques et métabolites secondaires	SLUCV602	6	2	2
	1 bloc en option au choix sur 2 :				
	bloc BOE				
	Ecologie végétale terrestre et Ecologie marine	SLUCV604	6	2	1
	L3SV64BO Biologie des Adaptations et Evolution	SLUCV603	6	2	1
	bloc BPN				
L3SV62BPImmunologie et Physiopathologie de la nutrition et du métabolisme	SLUVP601	6	2	1	
Neurophysiopathologie et physiopharmaco des canaux ioniques	SLUCV605	6	2	1	

SV	8	4
C	5	10
Transverse	4	4